

Réforme fiscale et bancaire au pays d'Ubu roi

Par **VINCENT PIOLET** Docteur en géopolitique à l'Institut français de géopolitique (IFG), université Paris-VIII

orsque Ubu roi, arrive au pouvoir, celui-ci fait tuer tous les nobles du pays – «*j'ai l'honneur de vous annoncer que pour enrichir le royaume, je vais faire périr tous les nobles et prendre leurs biens*» – puis décime tous les financiers qui refusent la fiscalité nouvelle. Il organise lui-même sa collecte. Escorté des «*Grippe-Sous*» et de «*Salopins de finance*» qui traînent son «*voiturin à phynances*», il perçoit lui-même l'impôt et fait massacrer tout résistant...

Au royaume des «*Sept Paroisses*», personne ne demande à François Hollande d'agir de la sorte avec le peuple andorran qui compte environ 80 000 personnes. Bien qu'étant coprince, théoriquement, il le pourrait. L'adoption de la première Constitution d'Andorre le 14 mars 1993 consacre la coprincipauté comme un Etat pleinement indépendant. Cette coprincipauté parlementaire devient alors membre à part entière de l'ONU la même année. D'après la Constitution, les coprinces sont le président de la République française et l'évêque d'Urgell, nominations issues d'un ancien paréage datant du XIII^e siècle – contrat féodal consacrant le comte de Foix (représenté par le chef d'Etat français) et l'évêque d'Urgell comme coprinces. Leurs pouvoirs sont égaux et chacun d'eux jure ou promet d'exercer ses fonctions conformément à la Constitution. Le Conseil général (Parlement), dont est issu le chef du gouvernement, assure la représentation de la population nationale via ses sept paroisses. Il exerce le pouvoir législatif, approuve le budget de l'Etat et contrôle l'action politique du gouvernement. Tonnerre dans le royaume montagnoux : lors des élections du 26 avril 2009, un socialiste, Jaume Bartumeu, est nommé chef du gouvernement. Les banquiers tremblent à la vue d'un dangereux gauchiste – toujours la peur de l'arrivée d'Ubu – qui pourrait réformer le système

bancaire et fiscal andorran, véritable paradis fiscal. Celui-ci a en effet animé sans relâche l'opposition depuis le début des années 90 en s'attaquant d'abord aux dépenses somptuaires grevant la dette de la coprincipauté – et obtenant ainsi l'arrêt de la construction d'un musée mégalomane de la Paix, des Archives nationales et de l'Identité, commandé à l'architecte américain Frank Gehry pour 30 millions d'euros. Andorre n'est pas Dubaï, et avec une dette estimée entre 700 et 900 millions d'euros pour un PNB à peu près équivalent, elle ne peut se permettre ces écarts.

Jaume Bartumeu avait apporté dans ses cartons une réforme de la fiscalité, ou plutôt la création d'une fiscalité en mettant en place une fiscalité directe – taxation des bénéfices des sociétés et impôt sur le revenu des personnes physiques. La fiscalité indirecte devait être revue avec l'instauration d'une TVA. Agir contre le secret bancaire n'était toutefois pas à l'ordre du jour, Jaume Bartumeu n'allait pas mettre en danger les 2000 emplois du secteur financier.

La période révolutionnaire andorrane qui s'annonçait n'aura pas fait long feu. Le 3 avril 2011, des élections anticipées sont organisées. Jaume Bartumeu n'arrivant pas à faire voter un budget, une dissolution du Conseil général devenait nécessaire. Les choses rentrèrent dans l'ordre, le centriste Antoni Martí fut nommé à la tête du gouvernement. Celui-ci hérita d'une pression de l'Etat français. François Hollande a en effet déclaré lors du sommet du G8 des 17 et 18 juin en Irlande du Nord, consacré à la Syrie et à la lutte contre les paradis fiscaux : «*D'Andorre, je suis le coprince, donc j'ai aussi une responsabilité. [...] Il y aura des décisions prises sur les impositions. [...] On ne peut accepter qu'il y ait des zones où des dérogations créent de la concurrence déloyale.*» Le spectre d'Ubu réapparaît. On part de loin. Jusqu'à très récemment le pays n'avait ni TVA, ni impôt sur les sociétés, ni impôt sur le revenu. Une TVA a été portée à 4,5 % et un impôt sur les sociétés à 5 % ; un impôt sur le revenu plafonné à 10 % devrait être instauré fin 2014. Vu les taux affichés, force est de constater que l'imposition a ici plus une valeur symbolique. Si du côté fiscal, on peut faire preuve d'indulgence quant à la (bonne ?) volonté affichée, on peut s'interroger quant aux nécessaires réformes bancaires qui sont passées sous silence jusqu'ici.

L'accueil des fraudeurs du fisc français ou espagnol est connu de tous et constitue une activité non négligeable pour les banques andorranes qui comptabilisent à peu près 20 milliards d'euros de dépôts. Il est aisé de venir avec des liquidités importantes à déposer sans avoir à en justifier la provenance. Les banques andorranes n'accepteraient pas des montants trop élevés, mais assez pour que le Tracfin soit alerté par exemple en France, parlons de montants de 15 000 euros, déposés régulièrement, ce qui est pratique courante pour des commerçants frontaliers brassant d'importantes sommes en liquide. D'ailleurs inutile de se déplacer, il est plutôt recommandé au fraudeur de monter sa société civile immobilière (SCI) en Andorre, qui fera l'acquisition d'un bien immobilier en France ou en Espagne : le fraudeur deviendra alors son propre locataire en transférant le montant du loyer sur son compte bancaire andorran.

Moneyval, organe du Conseil de l'Europe estime que la législation andorrane contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne répond pas encore aux standards internationaux. De plus, Moneyval



pointe le manque de moyens du service chargé des contrôles et de recueillir les informations sur les mouvements suspects de capitaux. Sur 79 enquêtes judiciaires pour blanchiment, menées entre 2006 et 2010, sept ont donné lieu à une condamnation en première instance et trois seulement en appel.

Faut-il attendre l'arrivée salvatrice d'Ubu roi ? François Hollande est bien embêté d'avoir hérité de cette charge de coprince qui revient de droit à tout président de la République française : le G20 qui se tiendra en septembre en Russie met l'évasion fiscale au cœur des débats, difficile de faire la leçon quand on est soi-même dirigeant d'un paradis fiscal. Une alternative est possible et cela sans massacrer tous les nobles du royaume : la politique de la chaise vide – du trône vide en l'occurrence – peut être un message fort envoyé par le chef de l'Etat contre les paradis fiscaux. La moitié

du trône pour être précis, restera vide, François Hollande étant coprince – tant qu'Andorre n'aura pas mis en place une fiscalité au même niveau que les pays de l'OCDE, adopté une réforme bancaire ainsi que mis en place un échange automatique des données tel que préconisé par la directive «Épargne» afin de mettre fin à toute évasion fiscale. Aucun massacre ne sera à déplorer par la venue d'Ubu et les conséquences politiques d'une telle position ne peuvent être que positives. La politique du trône vide fera de la France le leader incontesté dans la lutte contre les paradis fiscaux. Que risque la France pour un tel comportement ? Celui de se fâcher avec les Andorrans, mais tout le monde conviendra que la France a les moyens de résister aux pressions géopolitiques d'une coprincipauté comptant autant d'habitants qu'une ville de banlieue parisienne.

**Si François Hollande pratique
la politique du trône vide en
Andorre, cela fera de la France
le leader incontesté dans la lutte
contre les paradis fiscaux.**